

Rapport de visite

Diagnostic
des émissions
de gaz à effet de serre

Type d'activité : **TRAITEUR**

Jean CUISTOT TRAITEUR

31 Avenue de l'océan
17510 CHIVES
Tél : 05.46.33.64.21

| | |
|--|--|
| <p><u>DATE DE LA VISITE</u></p> <p>29/03/11</p> | <p><u>VOTRE CONSEILLER</u></p> <p>Sophie BAGAGEM</p> <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 107 Av. Michel Crépeau 17 024 LA ROCHELLE CEDEX 1</p> <p>Courriel : s.bagem@cm-larochelle.fr Tel : 05.46.50.03.01 Fax : 05 46 50 00 09</p> |
|--|--|

Présentation de l'outil de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre

A quoi sert cet outil ?

Il s'agit d'un outil de quantification des émissions de gaz à effet de serre générées par une entreprise en une année.

Il permet d'identifier les postes les plus émetteurs de l'entreprise : déplacement, chauffage, production,... et de faire prendre conscience de leur impact sur l'environnement.

Il a été élaboré par l'Ademe Poitou-Charentes.

Quel est l'objectif ?

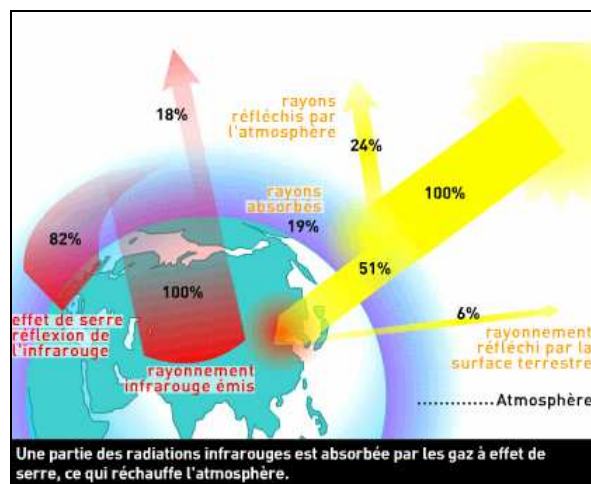
L'objectif est de sensibiliser les chefs d'entreprises à la problématique du réchauffement climatique pour les inciter à diminuer l'impact de leur entreprise sur l'environnement.

Quelques rappels

Qu'est-ce que l'effet de serre ?

L'effet de serre est un effet bénéfique qui rend notre terre vivable. Le rayonnement solaire traverse la couche atmosphérique et réchauffe la surface terrestre.

Ce rayonnement est ensuite partiellement piégé par l'atmosphère, maintenant ainsi suffisamment de chaleur pendant la nuit. Sans effet de serre, la température chuterait d'une moyenne de 15°C à -18°C.



Quand la quantité de gaz à effet de serre augmente, la quantité de rayonnement intercepté augmente, ce qui réchauffe l'atmosphère.

Le problème n'est donc pas tant l'effet de serre que l'augmentation de l'effet de serre provoqué par les activités humaines car celle-ci aura pour effet un réchauffement de la température moyenne de notre planète avec les conséquences prévisibles : fonte des glaciers, perturbations des courants océaniques, canicules, tempêtes, perte de biodiversité,...

Le changement climatique vous laisse de glace ?

Pourtant les entreprises sont responsables de 50% des émissions de gaz à effet de serre en consommant de l'énergie à travers les déplacements, le chauffage, la production,...

La combustion de cette énergie produit un **gaz à effet de serre**, le CO₂, à l'origine du changement climatique.

Il ne s'agit pas de ne plus rien produire, mais de mieux produire.

Quels sont les gaz contribuant à l'effet de serre (GES)?

Les principaux gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité humaine sont :

- le gaz carbonique (CO₂)
- le méthane (CH₄)
- le protoxyde d'azote (ou N₂O).

Contribuent également à l'effet de serre :

- les chlorofluorocarbures (ex : les aérosols)
- les composés organiques volatils (ex : les solvants)
- les oxydes d'azote (NO_x)
- le monoxyde de carbone (CO)

La réglementation

Le système européen d'échange de quotas, mis en place par la Communauté Européenne au 1er janvier 2005, a pour objectif d'atteindre le niveau de réduction du Protocole de Kyoto en 2008/2012 (pour l'Europe de - 8 % par rapport aux émissions de 1990).

La directive quotas ne s'applique aujourd'hui qu'à 164 sites de l'industrie alimentaire (installations de combustion de plus de 20 MW) et ne concerne que quelques très grosses entreprises de la profession de charcutiers et traiteurs.

La directive quotas fera l'objet d'un rapport de la Commission européenne à remettre en juin 2006 afin d'étendre, en 2008, le champ à d'autres gaz à effet de serre et d'autres secteurs.

L'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) se sont associées afin de mettre en oeuvre un accord cadre pour l'industrie alimentaire (engagement de moyens tripartite entre l'ANIA, la Fédération et les entreprises signataires) sur la réduction volontaire des émissions de GES.

1- Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Jean CUISTOT Traiteur
Adresse : 31 Avenue de l'océan 17510 CHIVES
Localisation : Campagne
Téléphone : 05 46 33 64 21
Nom du responsable : Sébastien BOISSON
Activité : Traiteur

Nb de salariés équivalent temps plein : 6

Surface des locaux : 650 m²

2- Energie dans les locaux

Actions positives mises en place :

- Bon réglage et suivi des températures des appareils selon les règles d'hygiène
- Consignes données aux salariés de ne pas laisser les portes des points froids ouvertes trop longtemps
- Refroidissement systématique des fabrications en cellule de refroidissement avant le stockage en chambre froide
- Dégivrage automatique des appareils
- Stockage des congélateurs en zone de réception des marchandises

Les actions mises en place depuis 2009

- Les modes de chauffage ont été revus : suppression du chauffage dans le laboratoire, petit chauffage électrique dans les bureaux, suppression des consommations de fioul
- Mise en place d'un éclairage extérieur pour lutter contre les effractions la nuit. Essai d'une ampoule peu consommatrice en énergie
- Achat de 24 sondes pour bien calculer les temps de cuisson
- Changement des joints des parties froides
- Installation d'une porte dans les parties froides pour éviter les surconsommations en énergie
- Remplacement des néons des laboratoires par des néons moins consommateurs en énergie
- Acquisition d'un adoucisseur d'eau : permet de diminuer le dépôt de calcaire dans les installations et de supprimer les achats de produits anti-calcaire
- Projet d'installation d'une éolienne de 400 W couplée à 1 panneau photovoltaïque de 2m² pour diminuer les consommations d'énergie et installer une alarme fonctionnant de manière autonome en cas de coupure d'électricité

Estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le poste Energie :

| | Consommation annuelle | Emissions de GES (kg équivalent CO2) |
|---------------------------------|------------------------------|---|
| Electricité : | 94 552 kWh | 5 673 kg |
| Butane / propane en kg : | 1 950 kg | 6 827 kg |
| TOTAL | | 12 500 kg |

Sur le poste des consommations d'énergie, l'entreprise génère 12 500 kg de gaz à effet de serre équivalent CO2 par an.

★ **La suppression de la consommation de fioul a permis de réduire les émissions de GES de 3 874 kg équivalent CO2 par an.**

Axes d'améliorations :

Il peut être intéressant de consulter un spécialiste pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique. Il vous conseillera et vous guidera dans vos choix.

L'Ademe (Tél : 05.49.50.12.12) peut apporter une aide financière pouvant aller jusqu'à 70 % de prise en charge du pré-diagnostic.

Les économies d'énergie en matière d'éclairage sont simples et rapides à mettre en œuvre.

Un investissement dans des équipements plus performants (ampoules fluo compactes professionnelles, tubes fluorescents haut rendement,...) et moins consommateurs d'énergie (mais certes plus chers à l'achat que des équipements standards) se révèle rapidement très rentable.

3- Déplacement des personnes

Il s'agit de calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements domicile-travail ainsi que les déplacements internes tels que : portage de repas, service traiteur dans le cadre de mariage et manifestations diverses.

Actions positives mises en place :

- Nombre de personnes utilisent parfois le vélo pour se rendre à leur travail : 2
- Nombre de personnes font de la marche à pied pour se rendre à leur travail : 1
- Nombre de personnes pratiquent le co-voiturage : 13
- Mise en place d'outils permettant d'optimiser les déplacements et de réduire les coûts de déplacements
- Entretien régulier des véhicules

Les actions mises en place depuis 2009

- Les déplacements ont été optimisés, un calcul plus précis des kilométrages effectués ont permis de mieux évaluer les déplacements internes de l'entreprise.
- Certains véhicules ont été changés

Estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le poste Déplacements :

| | Nombre de kilomètres par an | Emissions de GES (kg équivalent CO2) |
|---|------------------------------------|---|
| Voiture : - Trajets domicile-travail - Trajets internes à l'entreprise : | 2000 79 800 | 406 16 199 |
| TGV : - Trajets internes à l'entreprise : | 900 | 2 |
| TOTAL | | 16 607 |

Sur le poste des déplacements de personnes, l'entreprise génère plus de 16 tonnes de GES équivalent CO2 par an.

★ **Les actions mises en place ont permis de réduire les émissions de GES de 12 680 kg équivalent CO2 par an.**

Axes d'améliorations :

Une des solutions consiste à **compenser ses émissions de carbone.**

La compensation volontaire est un mécanisme de financement par lequel une entité (administration, entreprise, particulier) substitue, de manière partielle ou totale, une réduction à la source de ses propres émissions de gaz à effets de serre une quantité équivalente de « crédits carbone », en les achetant auprès d'un tiers.

Concrètement, la compensation consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité (transport, chauffage, etc.) puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone : énergie renouvelable, efficacité énergétique ou de reboisement, qui permettra de réduire, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre.

Le principe sous-jacent étant qu'une quantité donnée de CO2 émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de CO2 en un autre lieu.

Ce principe de « neutralité géographique » est au coeur des mécanismes mis en place par le Protocole de Kyoto.

Exemples de projets :

- petite hydroélectricité au Mexique
- Economie de bois énergie au Cambodge
- Fours à briques traditionnels au Nicaragua



Une charte a été créée par l'Ademe. Les signataires de cette charte peuvent communiquer sur leur compensation en utilisant le logo ci-joint. Pour plus d'informations : www.compensationco2.fr

4- Transport de marchandises

Actions positives mises en place :

- L'entreprise a privilégié des fournisseurs locaux (un seul fournisseur se trouve à plus de 60 km de l'entreprise)
- Le fournisseur de légumes est un producteur situé à 2 km de l'entreprise. La femme du producteur est une salariée de M. BOISSON. Elle apporte elle-même les légumes quand elle vient travailler, ce qui évite un transport supplémentaire.
- Les fréquences de livraison sont optimisées

Estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le poste Transport (marchandises qui entrent dans l'entreprise, transport routier) :

| Origine des marchandises (ville de la plateforme de livraison) | Poids de la marchandise par trajet en tonne | Longueur moyenne du trajet en km (aller) | Nb de trajet / an | Emissions de GES (kg équ. CO2) |
|--|--|--|--------------------------|--|
| Antargaz à Niort (79) | 0,15 | 54 | 15 | 197 |
| Assailly à Loiré sur Nie (17) | 0,01 | 15 | 3 | 1 |
| Boulangier à Changé (53) | 0,01 | 360 | 1 | 6 |
| Le Cigne à Cognac (16) | 0,038 | 40 | 26 | 64 |
| Rissand à Néré (17) | 0,005 | 10 | 10 | 1 |
| Sirf à Saintes (17) | 0,09 | 52 | 45 | 341 |
| TOTAL | | | | 610 |

Le transport des marchandises par les fournisseurs sont à l'origine de 610 kg de GES équivalent CO2 par an.

Axes d'améliorations

Il serait intéressant de voir avec le principal fournisseur (Sirf, livraison de surgelés) si les fréquences de livraison peuvent être espacées.

Ce poste est le moins important en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Les priorités d'actions ne se situent pas sur ce poste.

5- Matériaux, produits entrants et emballages

Actions positives mises en place :

- L'entreprise privilégie les produits locaux de saison
- Les emballages primaires sont laissés aux fournisseurs
- Utilisation de légumes issus de l'agriculture raisonnée

Les actions mises en place depuis 2009

- Pour la préparation de ses plats, M. BOISSON a diminué ses consommations de :
 - veau, surtout en saison estivale
 - fromages en pâte cuite
 - fruits frais (il commande directement à son fournisseur des salades de fruits frais)

Estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le poste Produits entrants :

| Produit | Quantité utilisée par an | Emissions de GES (kg éq. CO2) |
|----------------------|---------------------------------|--|
| Farine de blé | 24 kg | 12 |
| Papier | 38 ramettes | 192 |
| Sucre | 180 kg | 132 |
| Lait de vache | 462 litres | 535 |
| Œufs | 2 540 | 176 |
| Alcool | 800 kg | 1 173 |
| Beurre | 340 kg | 3 939 |
| Viande de veau | 360 kg | 16 896 |
| Fromage à pâte crue | 1 650 kg | 9 075 |
| Fromage à pâte cuite | 1 050 kg | 13 899 |
| Fromage frais | 300 kg | 517 |
| Viande de bœuf | 1 753 kg | 30 467 |
| TOTAL | | 75 363 |

Quantité d'emballages reçus :

| Produit | Quantité reçue par an | Emissions de GES (kg éq. CO2) |
|----------------|------------------------------|--|
| Cartons | 420 kg | 770 |

Le poste des matériaux, produits entrants et emballages est le plus important. Il génère au total 76 tonnes de GES équivalent CO2 par an.



Les actions mises en place ont permis de réduire les émissions de GES de 12458 kg équivalent CO2 par an.

Axes d'améliorations :

La majeure partie des gaz à effet de serre émis par votre entreprise est générée par les produits utilisés.

Votre activité de traiteur vous oblige à travailler avec ces produits.

L'idée n'est pas de supprimer la viande ou les fromages dans vos menus mais de les diminuer au profit de produits moins émetteurs de gaz à effet de serre comme les poissons.

Privilégier également les fromages à pâte crue et la volaille plutôt que les fromages à pâte cuite et la viande de veau.

Le tableau ci-après permet de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents produits :

| Produits | Kg éq. CO2 par kg de produit |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Légumes bio | 0,04 |
| Fruits et légumes frais et locaux | 0,08 |
| Fruits et légumes surgelés | 0,92 |
| Poisson | 1,61 |
| Agneau/Mouton | 14,08 |
| Cochon | 4,47 |
| Boeuf | 17,38 |
| Veau | 46,93 |
| Poulet fermier | 2,35 |
| Dinde fermière | 2,97 |
| Canard | 2,12 |
| Fromage à pâte crue | 5,5 |
| Fromage à pâte cuite | 13,24 |

6- Fluides frigorigènes

Les équipements frigorifiques ont un double impact sur l'effet de serre : en raison de la consommation d'énergie qu'ils nécessitent, d'une part, mais aussi parce qu'ils fonctionnent grâce à des fluides frigorigènes.

Or, ces fluides (CFC, HCFC et HFC) ont un pouvoir de réchauffement global 1300 fois plus élevé que le CO2.

Les fluides frigorigènes sont ainsi responsables en France de 5,8 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les fluides frigorigènes sont utilisés :

- pour la réfrigération des produits vendus par l'entreprise, dans le cas du froid commercial
- dans les machines utilisées pour réfrigérer un ingrédient qui entre dans le processus de production ou réfrigérer le produit à un stade de sa fabrication (c'est souvent le cas de l'agroalimentaire) : dans ce cas, il s'agit du froid industriel
- pour la climatisation de bureaux ou de locaux dans lesquels l'activité de l'entreprise est exercée : on parle alors de froid tertiaire.

Il y a deux origines aux fuites de fluides frigorigènes : lors du fonctionnement de l'appareil et lors de son traitement en fin de vie.

| Froid industriel | Puissance frigorifique en kW | Quantité de fluide émise en kg | Fluide utilisé | Emissions de GES (kg éq. CO2) |
|---|------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Système indirect, température basse (surgélation) | 60 | 58,5 | R404A | 60 372 |

Sur le poste des fluides frigorigènes, l'entreprise génère 60 372 tonnes de GES équivalent CO2 par an.

Actions positives mises en place :

- L'entreprise travaille en étroite collaboration avec SDE Froid à Surgères afin de maintenir l'ensemble du matériel froid dans leurs meilleurs états de fonctionnement (contrat de maintenance annuel).
- Le frigoriste SDE Froid est labellisé Qualimafroid. Il répond aux critères exigés par la marque :
 - Respect des contraintes réglementaires liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement,
 - Est couvert par un contrat d'assurance responsabilité Civile et Décennale,
 - Est habilité par autorisation préfectorale à manipuler les fluides frigorigènes.
- Une analyse a été effectuée en collaboration avec SDE Froid pour rechercher une solution d'amélioration. Il n'est pas envisageable de changer le système car cela représente un investissement beaucoup trop onéreux qui ne serait pas viable économiquement pour l'entreprise.

7- Déchets

Actions positives mises en place :

- Tri des déchets sur les lieux de réception
- Tri des déchets en entreprise

- Compost des déchets organiques : rajout de 2 bacs à compost
- Choix des blouses de protection pour les visiteurs en coton (mises au compost après utilisation)
- Utilisation à 98% de vaisselle lavable

Les actions mises en place depuis 2009

- Ajout de 2 bacs à compost supplémentaires. Les housses des visiteurs ont été choisies en coton pour pouvoir être mises au compost

Estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le poste Déchets :

| Type de déchet | Quantité en tonne par an | Emissions de GES (kg éq. CO2) |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Verre | 0,6 | 9 |
| Métaux | 1 | 15 |
| Autres déchets recyclés | 4 | 59 |
| Déchets en mélange | 2 | 1110 |
| Tout venant en déchetterie | 0,1 | 34 |
| TOTAL | 7,7 | 1227 |

Les gaz à effet de serre générés par la gestion des déchets de l'entreprise s'élèvent à 1227 kg équivalent CO2.

★ **Les actions mises en place ont permis de réduire les émissions de GES de 220 kg équivalent CO2 par an.**

Lorsque l'utilisation de vaisselle lavable est impossible, préférez la vaisselle biodégradable (à mettre dans le compost) à la vaisselle jetable.

Fournisseurs de vaisselle biodégradable :

- L'ESCARBOUCLE (*vaisselle et autres accessoires écologiques*)
16250 AUBEVILLE
Tél : 05.45.61.02.75
www.escarboucle.com
contactbio@escarboucle.com

- BIOPLASTX (*Gobelets 100% naturel – 100% biodégradable*)
230 Avenue de Fabion Bâtiment Elisabeth AI 06200 NICE
Tel : 04.93.18.90.67
info@bioplastx.com

- WANABIO
25, Rue René Cassin 74240 Gaillard

Tél. : 04.50.87.29.15 Fax : 04.50.87.05.73 E-mail : info@wanabio.fr
www.wanabio.com

- FUTURAMAT
7 Allée des fauvelles 86 580 Vouneuil-sous-Biard
Tél. : 05.49.89.04.50 Fax : 05.49.47.33.08
www.futuramat.fr

Gobelets réutilisables :

- ALTERNATIBA
Tél. : 05.59.29.52.60
info@alternatiba.org
www.alternatiba.org
- COLLAVET (*Gobelets réutilisables*)
La Gare 38 840 Saint-Hilaire-du-Rosier
Tél. : 04 76 64 32 09
<http://www.collavet.com>

Fournitures, mobilier, objets promotionnels, produits d'entretien :

- UN BUREAU SUR LA TERRE (*fournitures de bureau et produits d'entretien*)
Avenue Paul Langevin BP 47 17183 PERIGNY CEDEX
Tél. / Fax : 05 46 07 77 32
<http://www.unbureausurlaterre.com/>
- T.I.O CREATEX (*chiffons d'essuyage*)
Z.I. 86400 SAINT-SAVIOL
Tél. 05 49 97 00 17
creatextio@aol.com
- L'ARBRE VERT (*produits d'entretien*) NOVAMEX SA
av Grottes de Passelourdain 86280 SAINT BENOIT
Tél : 05 49 61 51 10
<http://www.arbrevert.fr/>
- BODY NATURE (*produits d'entretien*)
Route Saint-Clémentin 79250 NUEIL-LES-AUBIERS
<http://www.bodynature.fr/>

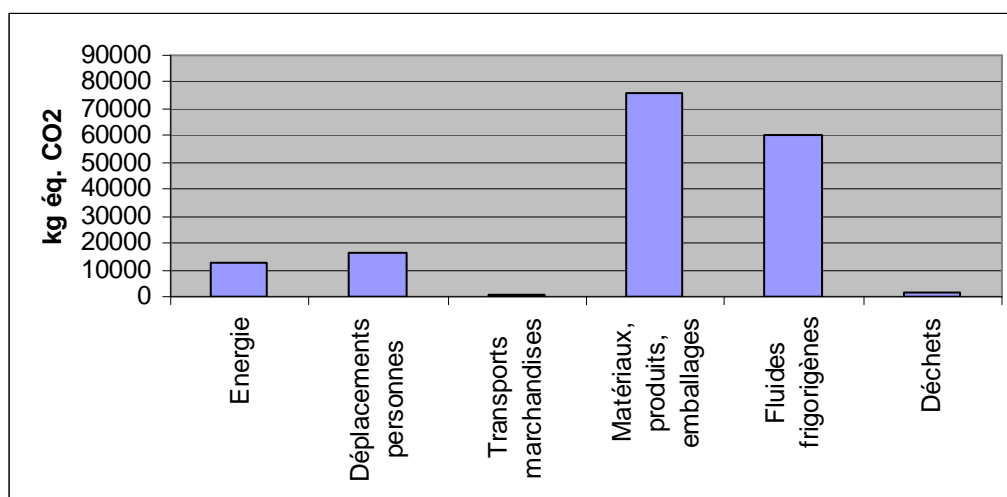
8- Conclusion

Votre entreprise génère au total 167 tonnes de GES équivalent CO₂.

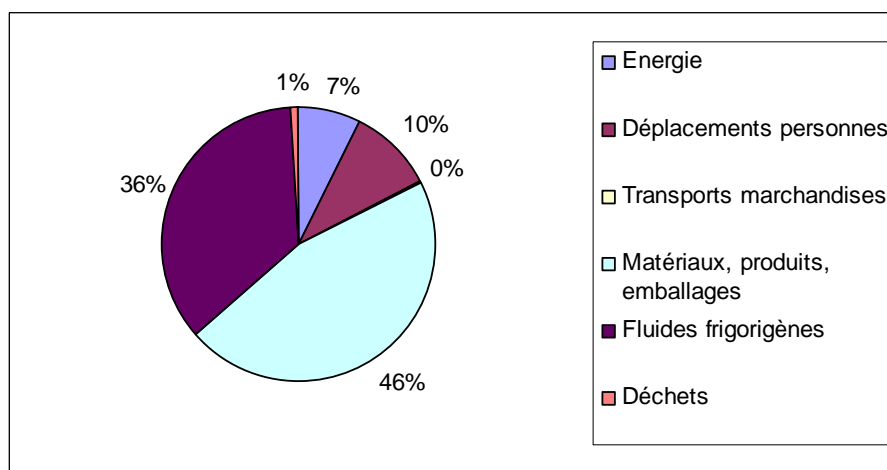
Les émissions de gaz à effet de serre réparties par poste :

| | Emissions de GES par poste (kg équivalent CO ₂) | Répartition en % |
|---------------------------------|--|---------------------|
| Matériaux, produits, emballages | 76 133 | 46 % |
| Fluides frigorigènes | 60 372 | 31 % |
| Déplacements personnes | 16 607 | 15 % |
| Energie | 12 500 | 6 % |
| Déchets | 1 227 | 1,7 % |
| Transports marchandises | 610 | 0,3 % |
| TOTAL | 167 449 | |

Représentations graphiques de vos émissions de gaz à effet de serre :



Graph1 : Les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise par poste



Graph2 : Répartition des émissions de GES en %

En 2009, les émissions de gaz à effet de serre générées par l'entreprise ont été estimées à 193 900 kg équivalent CO2.

Les actions mises en place ont permis de diminuer les émissions de 26 451 kg équivalent CO2, soit une réduction de 13%.

| | Emissions de GES (kg équivalent CO2) |
|---------------------------------|---|
| En 2009 | 193 900 |
| En 2010 | 167 449 |
| Emissions de CO2 évitées | 26 451 |

Bonnes pratiques au quotidien

En dehors des actions citées précédemment, M. BOISSON mène au quotidien de bonnes pratiques qui lui permettent de limiter l'impact de son activité sur l'environnement :

- achat d'une machine à laver le linge économe en énergie avec pesée du linge pour adapter la consommation d'eau au poids du linge à laver
- utilisation d'un lave-vaisselle économe en eau
- changement des chasses d'eau
- peinture des murs réalisée par un professionnel utilisant des peintures NF Environnement
- utilisation d'un bac à graisses à traitement biologique (bactéries)
- sponsorise une grande journée citoyenne de nettoyage du littoral et des dunes de l'île d'Oléron (30 avril 2011) : restauration offerte à tous les participants
- utilisation des papiers en recto/verso
- utilisation des vieux documents et enveloppes en brouillon

M. BOISSON est très engagé dans la protection de l'environnement.

Les actions mises en place sont exemplaires et témoignent de cet engagement.

Globalement, M. BOISSON a mis en place de nombreuses actions qui ont permis de diminuer fortement les dépenses. Ces actions évitent les « gaspillages » et contribuent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.

ANNEXES

Présentation de concours ou actions liés à la protection de l'environnement

ANNEXE 1

Prix Entreprises et Environnement 2011



L'économie verte est en marche

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, lancent l'appel à candidatures pour les Prix Entreprises et Environnement.

Avec ces prix, le ministère du développement durable et l'ADEME récompensent chaque année des entreprises innovantes en matière de développement durable. En 2011, le ministère souhaite à travers ces prix prouver que l'économie verte fait ses preuves et que les filières industrielles mesurent l'enjeu de ce nouveau défi qu'est la croissance verte en présentant des innovations.

L'édition 2011 souhaite mettre en avant toutes les innovations qui répondent à la nécessité de produire durable, l'un des 9 défis de la stratégie nationale de développement durable, 2010-2013, vers une économie verte et équitable.

Les cinq catégories de prix pour lesquelles les entreprises peuvent se porter candidates :

- **Ecoproduit pour le développement durable** : ce prix récompense des entreprises pour des produits ou services apportant des progrès dans le sens du développement durable. Sont pris en compte, en particulier, les efforts de l'entreprise pour réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit ou du service.
- **Technologies économes et propres** : ce prix récompense des entreprises ayant réalisé pour leurs besoins propres des investissements innovants qui ont concouru à la réduction des consommations d'énergie et/ou des pollutions.
- **Innovation dans les écotecnologies** : ce prix récompense des entreprises du secteur des écotecnologies (eau, déchets, air, sols, performance énergétique, énergies renouvelables...) qui ont mis sur le marché une innovation en matière de produit, de procédé ou de service, ayant permis de faire progresser significativement une filière.
- **Management et initiatives pour le développement durable** : ce prix est décerné à des entreprises qui mettent en oeuvre un système de management ou prennent des initiatives allant dans le sens du développement durable, y compris en matière de partenariat avec des organismes de toute nature dans les pays en voie de développement.
- **Biodiversité et entreprises**, ce prix récompense les entreprises qui développent les meilleures pratiques en la matière. Cette catégorie comporte les quatre mentions suivantes : «produit pour la biodiversité», «démarche de gestion de site», «initiative de sensibilisation» et «projet pour la biodiversité».

Les prix seront décernés aux lauréats à l'occasion du Salon Pollutec qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2011 à Paris-Nord Villepinte.

Les meilleurs dossiers des Prix Entreprises et Environnement seront ensuite transmis à la Commission européenne pour participer aux prochains European Business Awards for the Environment (concours organisé tous les 2 ans).

Zoom sur les projets primés

17 projets primés pour cette édition 2010, retrouvez ci-dessous l'historique, le contexte et le détail de ces initiatives entreprises reconnues comme exemplaires pour le développement durable, par les Prix entreprises et environnement remis à Pollutec.

Prix Ecoproduit pour le développement durable 2010, BOURGEOIS pour le four mixte éco-conçu Zénith

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Ecoproduit pour le développement durable », CEMENTS CALCIA pour le BioSac, 1er sac de ciment biodégradable et compostable

Mention spéciale « Ecologie industrielle » dans la catégorie « Ecoproduit pour le développement durable », ROSKOPLAST en association avec CAPSNAP/GREINER FRANCE, FAMILLE MICHAUD APICULTEURS et APESA INNOVATION pour le flacon doseur de miel issu d'une démarche d'écologie industrielle

Prix Technologies économes et propres 2010, TILLY – SABCO pour Polychiller, système de refroidissement de volailles par immersion

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Technologies économes et propres », SIMIRE pour BLUE PROTECH, son vernissage poudre sans rejet de composé organique volatile (COV)

Prix Management des achats durables 2010 SNCF pour ses achats durables et solidaires à long terme

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Management et initiatives pour le développement durable », PURE IMPRESSION

Pure Impression réalise brochures, catalogues, magazines et tous types de produits de communication imprimée, en étant spécialisée dans le tirage rapide. Cette entreprise familiale de 48 personnes, basée à Montpellier, se positionne comme un des leaders de l'impression responsable en France.

Parmi ses caractéristiques, on peut citer :

- imprimerie certifiée ISO 9001 et ISO 14001, certifications forestières FSC et PEFC, également labellisée Imprim'vert & Printenvironnement® ;
- bâtiment HQE de 4 800 m² (avec 2 000 m² de toit photovoltaïque), système de tri et de recyclage des chutes de papier, capteurs de bruit, bilan carbone®, formation à l'éco-conduite généralisée à l'ensemble du personnel, installation de 30 ruches sur son terrain de 3 hectares ;
- égalité des salaires hommes/femmes, plan Seniors, 12 % de personnel handicapé, partage des fruits de la croissance.

L'entreprise est engagée dans la coopération au niveau local, national et international en faveur des jeunes en difficulté, du développement durable et de la biodiversité. En particulier, elle mène une action solidaire au Pérou (intégration et formation de personnels indigènes).

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Management et initiatives pour le développement durable », Biscuiterie de l'Abbaye SAS

La Biscuiterie de l'Abbaye est une entreprise familiale née en 1964, située à Lonlay-l'Abbaye en Normandie. Les créateurs ont choisi l'innovation comme levier de croissance (200 recettes à ce jour) en

s'appuyant sur la qualité (ruban bleu intersuc en 1968 et 1978) et un approvisionnement de proximité pour les matières premières (beurre, crème, pommes, caramel, lait...). L'entreprise est certifiée ISO 14001. Elle produit également des biscuits biologiques (40 % de son activité).

Après avoir signé en 2003 le pacte mondial de l'ONU (Global compact), la Biscuiterie de l'Abbaye a saisi l'opportunité de tester le référentiel SD 21 000 dans le cadre d'une opération régionale avec l'AFNOR. Depuis lors, l'entreprise inscrit sa politique globale dans le cadre du développement durable. Elle a défini un plan d'action pluriannuel dont les résultats sont mesurés selon les trois dimensions économique, sociale et environnementale. Les 10 axes déployés intègrent délais, pilotes, indicateurs, références aux enjeux et aux processus de l'entreprise. Le système de management compte aujourd'hui 8 cellules d'amélioration continue et différents groupes de travail regroupant directement un quart des 230 collaborateurs.

Prix Innovation dans les Eco-technologies 2010 ADEQUATEC pour ADEQUAPRESS, presse à vis autonettoyante et incolmatable

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Innovation dans les Eco-technologies », RAYCREATIS pour ArchiWIZARD

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Innovation dans les Eco-technologies », SOITEC pour le Système Photovoltaïque à concentration (CPV)

Mention spéciale du jury dans la catégorie « Innovation dans les Eco-technologies », CAIRPOL pour son procédé Cair'Map

Prix Biodiversité et entreprises et Mention spéciale « Produit pour la biodiversité », EGIS pour l' « Eco-cavalier »

Mention spéciale « Meilleure démarche de gestion de site » dans la catégorie « Biodiversité et entreprises », AGRIVAIR-NESTLE WATERS France pour sa politique de préservation de l'eau autour de la source de Vittel

Mention spéciale « Idée pour la biodiversité » dans la catégorie « Biodiversité et entreprises », Biotope pour Chirotech© **5développement de l'énergie éolienne et la préservation d'espèces protégées**

Mention spéciale « Meilleure initiative de sensibilisation » dans la catégorie « Biodiversité et entreprises », Botanic pour le dispositif éco-jardinier® et le pacte botanic®

Coup de coeur du jury dans la catégorie « Biodiversité et entreprises », Léa Nature pour la journée de l'environnement

Créé en 1993 et basé à La Rochelle, le Groupe Léa Nature est un fabricant de produits 100 % naturels, biologiques ou bio/équitables en alimentation, cosmétique, santé, textile et produits d'entretien.

Depuis 2000, le Groupe organise tous les ans une journée « Environnement » pour ses collaborateurs. Depuis 2007, cette journée est ouverte au grand public. Cette même année, Philippe Desbrosses, docteur en sciences de l'environnement et agriculteur bio, a présenté ses réalisations à la ferme de Sainte Marthe. En 2008, la journée était consacrée aux pesticides et aux OGM, en 2009 à l'agroécologie. En 2010, Coline Serreau, cinéaste, est venue présenter en avant première son film « Solutions locales pour un désordre global ». Depuis 10 ans, cette journée de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, pour les salariés, les enfants, les citoyens, permet de contribuer à une prise de conscience environnementale.

Au-delà de cette journée, le groupe reverse, depuis 2007, 1 % du chiffre d'affaires de ses marques bio au Club 1 % pour la Planète

ANNEXE 2

Trophées Croissance Verte - Innovation 2011



La Région lance les "Trophées Croissance Verte - Innovation 2011" !
L'occasion pour les entreprises du Poitou-Charentes de mettre en avant leurs idées, leurs actions, leurs produits. Remise des prix lors du prochain Salon de la Croissance Verte et des Eco-Industries.

La Région Poitou-Charentes, avec le pôle des éco-industries, **valorise les entreprises régionales les plus innovantes et exemplaires en matière de croissance verte et de conversion écologique de l'économie.** Elle organise les Trophées Croissance Verte - Innovation 2011.

Ces Trophées seront remis aux entreprises lauréates à l'occasion du **Salon de la Croissance Verte et des Eco-Industries 2011** (du 29 septembre au 1er octobre), rendez-vous incontournable en France pour les professionnels et le grand-public, où l'on découvrira les dernières nouveautés et innovations du secteur des éco-industries : agro-industrie, traitement et valorisation des co-produits et des déchets, éco-habitat, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, véhicules électriques, traitement de l'eau et de l'air, audit-conseil-ingénierie, mais aussi agro-alimentaire, cosmétique, santé durables et éco-tourisme...

Les Trophées concernent les stratégies et actions en faveur de la réduction des impacts environnementaux et du progrès social et économique, de l'emploi, de l'apprentissage et des jeunes, mises en place par les entreprises, ainsi que les résultats atteints dans ces domaines.

L'appel à candidatures est composé de catégories suivante :

- Trophée Poitou-Charentes produit innovant croissance verte
- Trophée Poitou-Charentes procédé innovant croissance verte
- Trophée Poitou-Charentes mutation sociale écologique et solidaire

La remise des Trophées aux entreprises lauréates a lieu à l'occasion du **Salon de la croissance verte et des éco-industries.**

ANNEXE 3

[Extrait Consoglobe – 11/2008]



Traiteurs de France, le pari du développement durable !

Fondée en 1996, l'Association des Traiteurs de France, regroupant aujourd'hui 38 entreprises des 4 coins de la France, a décidé de mettre le développement durable en première ligne et c'est tant mieux (pour nos papilles et la planète !).

Entretien avec Alain Marcotullio (Marcotullio Traiteur), vice-président de l'association et en charge de la commission autour du développement durable.

Consoglobe : A quel moment le développement durable a-t-il été intégré au sein de l'association des Traiteurs de France (TDF) ?

Alain Marcotullio : Une commission Développement Durable a été mise en place l'an passé et j'en suis ainsi en charge depuis novembre 2007.

Consoglobe : Il existe une charte en faveur du développement durable réservée à tous les acteurs du secteur de l'événement dont TDF. Mais en existe-t-il une spécifique à TDF ?

Alain Marcotullio : Nous voulons avancer très rapidement ; je viens ainsi de présenter en Assemblée Générale les 5 « commandements » des TDF pour devenir « éco-traiteur ».



Comme vous l'évoquiez, nous avons en effet signé une charte à l'initiative de l'ANAé mais nous voulions aller encore plus loin dans le domaine spécifique aux TDF. Nous avons donc décidé de créer la notre et je m'engage à ce que les 38 TDF soient certifiés pour novembre 2009.

Consoglobe : Et quels sont les projets à venir en termes de développement durable pour TDF ?

Alain Marcotullio : Il y a donc la mise en place de la charte avec la sortie d'un livre blanc dans les 5 grandes régions de TDF et la mise en place d'un curseur pour évaluer nos avancées réelles. Chaque engagement sera traité et validé au sein de nos entreprises, en régions, au cours de l'année 2009. Comme je vous le disais, l'objectif est que les 38 entreprises adhérentes soient certifiées pour novembre 2009. Une formation sera d'ailleurs mise en place à cet effet, nous appuyant sur l'atelier « *Les Enjeux et les hommes* » qui auditera les traiteurs demandeurs et leur assureront une formation sur le développement durable sur mesure !

De la même manière, nous voulons mettre en place une formation au développement durable dans les écoles hôtelières.

Nous devons aussi continuer à aller de l'avant tant en terme de produits développement durable (saison et proximité, artisans locaux) qu'en terme de logistique (adblue, diester, nappage équitable ...)

Consoglobe : Observez-vous déjà des résultats concrets sur le terrain ?

Alain Marcotullio : Bien entendu et c'est le but. Notamment en termes d'environnement mais aussi social, sociétal et économique.

Consoglobe : Pouvez-vous me citer une ou plusieurs actions concrètes en faveur du développement durable réalisées cette dernière année ?

Alain Marcotullio : Notre dernière Assemblée Générale à Cannes est l'une des plus marquantes. Celle-ci était totalement éco-conçue avec un repas élaboré avec des produits régionaux et surtout de saison (agneau de Sisteron, poire d'automne...) ou encore plusieurs déplacements effectués à bord de véhicules équipés d'Adblue, un dépolluant gazoil qui permet de convertir 85% des oxydes d'azote contenus dans les gaz d'échappement (NOx), en azote et en vapeur d'eau inoffensifs.

De plus, nous avons procédé à un calcul de la compensation carbone par Climat mundi et le versement de 400 € pour un projet de four à bois en Érythrée (SAHEL).

Ce dernier fournit des foyers de cuisson à haut rendement permettant d'économiser plus de 50% de bois de cuisson dans un pays presque entièrement déforesté et qui pourtant utilise le bois comme principale ressource énergétique ! Il améliore aussi les conditions de vie des familles. Par exemple, des femmes sont également formées à la construction des foyers et sont ensuite payées pour transmettre ces compétences à d'autres femmes.

Consoglobe : A un niveau plus personnel, depuis quand êtes-vous traiteur et avez-vous toujours intégré la notion de développement durable dans l'exercice de votre métier ?

Alain Marcotullio : Je suis traiteur depuis toujours ... enfin plus exactement depuis 1980, date à laquelle je suis entré en apprentissage de charcutier. Puis de concours en concours (jusqu'à celui de Meilleur Ouvrier de France), j'ai repris l'affaire familiale avec mon frère et ma sœur pour nous consacrer uniquement au TOR (Traiteur Organisation de Réception).

Le développement durable est apparu dans l'entreprise depuis 4 ans avec la production de plateaux repas écoresponsables.

Consoglobe : Quelles actions et décisions en faveur de l'environnement et du développement durable avez-vous alors mis en place ?

Alain Marcotullio : Nous avons approché le développement durable par les plateaux repas, c'est-à-dire que nous avons établi une carte de produits uniquement de saison (pas de fraises en hiver) ; nous faisons aussi appel au commerce équitable pour tout ce qui est café, chocolat et cacao.

Par ailleurs, nous faisons le tri sélectif sur réception et en production ; nous procédons au compost de produit pour l'agriculture ou encore au remplacement des serviettes papier par du coton. Nous utilisons des sacs poubelles biodégradables, des nappages en carton recyclé mais aussi des couverts en bois issus de la reforestation : un arbre coupé pour deux arbres replantés ! Sans oublier la récupération de la chaleur des groupes frigo pour chauffer l'eau de la cuisine.

A un niveau plus social, nous effectuons une formation de jeunes africains sur le métier de traiteur pour qu'ils l'exercent dans leur pays.

Consoglobe : Vos clients sont-ils de plus en plus demandeurs de buffets ou repas avec des produits bio et/ou équitables ? Si oui, comment faites-vous pour répondre à leurs attentes ?

Alain Marcotullio : C'est un de nos problèmes majeur : le bio et le local ne nous suivent pas en terme de quantité dans nos approvisionnements. C'est un développement important qui ne se lancera quand nous serons nombreux à appliquer le développement durable. Mais en achetant au local, nous l'aidons à s'organiser à mieux produire... donc continuons !

Consoglobe : Vous indiquez également sur votre site avoir adhéré à une charte régionale de la diversité ? En quoi consiste-t-elle ? Quelles conséquences au sein de votre entreprise ?

Alain Marcotullio : Cela fait partie pour moi du développement durable et en effet nous sommes fiers d'avoir signé cette charte. Nos serveurs viennent de tout pays et la parité Hommes/Femmes est respectée dans son ensemble. De plus nous travaillons maintenant sur le handicap, en employant ou en travaillant avec des CAT (Centre d'Aide par le Travail) de la région lorraine pour différents produits (emballage et bureau).

Les 5 engagements de Traiteurs de France en résumé

- 1. Eco-engagé** : actions envers le développement durable et sur l'environnement, étude aux clients de prestations éco-conçues...
- 2. Eco-citoyen** : action sur le voisinage (bruit, local poubelles), être vecteur de développement durable dans leur commune, ville, association...
- 3. Eco-social** : recrutement, formation, management, vie de l'entreprise, parité, diversité, handicap...
- 4. Eco-équitable** : mise en avant du commerce équitable, engagement sur les produits locaux, de proximité, respect de la saisonnalité des produits, transports plus écolo...
- 5. Eco-éco** : travail sur les économies d'énergie